Support de cours du stagiaire

--- --- ---- ---

**Construire une représentation du métier de policier municipal**

1. : CONNAITRE L’HISTORIQUE ET L’EVOLUTION DE LA POLICE MUNICIPALE

La Révolution française crée les polices municipales modernes, puisque la loi du 14 décembre 1789 prévoit que les maires ont la responsabilité des pouvoirs de police

Le Directoire puis Napoléon Bonaparte réorganisent la police pour la mettre à la disposition du pouvoir central, avec la création du Ministère de la Police, tout en maintenant juridiquement l’existence des polices municipales.

Bonaparte, premier Consul, entreprend de constituer une police à sa dévotion, dont il nomme lui-même les commissaires.

Il crée en 1800 la Préfecture de police de Paris, héritière de la Lieutenance générale pour la ville de Paris.

La loi du 23 avril 1941 portant organisation générale des services de police en France étatise d’autorité les polices municipales des communes de plus de 10 000 habitants, et qualifie de gardien de la paix les anciens policiers municipaux désormais recrutés par l’État.

Dans les communes ayant conservé une police municipale, une loi de 1972 qualifie les policiers municipaux d’agent de la force publique et la loi du 28 juillet 1978 leur confère la qualité d’agent de police judiciaire adjoint.

1. : CONNAITRE LES MISSIONS ET LES PREROGATIVES DU POLICIER MUNICIPAL

## La loi du 15 avril 1999, relative aux polices municipales rénove le statut de la police municipale et accroît son rôle.

**La création d’une police municipale dépend de la volonté du Maire**.

C’est pourquoi certaines communes sont dotées de police municipale et d’autres pas.

# Les missions générales de la police municipale:

* + le bon ordre (troubles de voie publique, surveillance des lieux de rassemblement tels que les foires, marché, spectacle, jeux, café, églises, manifestations...)
  + la sûreté (prévention des actes délinquants, vols, dégradations...)
  + la sécurité publique (prévention des accidents divers, sécurisation des voies de circulation, stationnement, zone bleue, dépôts sur le domaine public, divagation des animaux...)
  + la tranquillité publique (les bruits, les rixes, les troubles de voisinage...)
  + la salubrité publique (dépôts sauvages, nettoyage des terrains...)

# La déontologie est définie comme l’ensemble des règles de bonne conduite qui doivent guider une activité professionnelle.

* + En ce qui concerne les agents de police municipale, ces normes sont regroupées au sein d’un code de déontologie qui détermine les devoirs

minimums exigibles par les professionnels dans l’accomplissement de leur activité.

# Les articles R.515-1 à R.515-21 du CSI constituent le code de déontologie des agents de police municipale, institué par le décret du 1er août 2003.

**Les grands principes :**

# l’impartialité,

* + **la neutralité,**

# la laïcité,

* + **la probité,**

# l’intégrité

* + **la dignité des fonctionnaires.**

Le maire est investi d'une compétence générale de police administrative au niveau communal. Il lui revient d'assurer l'ordre public local.

Il est également chargé d'attributions de police en tant qu'agent de l'Etat.

Enfin, il est officier de police judiciaire.

# Les buts de la police municipale, énoncés à l'article L. 2212-2, sont le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

**De quels les moyens juridiques les agents de police municipale disposent- ils ?**

# 1) Le recueil et le relevé d’identité (article 78-6 du CPP)

Afin de dresser un procès-verbal pour réprimer les contraventions dont ils ont compétence, les agents de police municipale disposent du droit de relever l’identité de l’auteur de l’infraction.

1. : LA SPECIFICITE DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE

## Les policiers municipaux parisiens vont résoudre les incivilités du quotidien.

Ce n’est pas une petite tâche et c’est surtout extrêmement utile.

Cette police municipale sera au plus proche du terrain, pour pouvoir réagir à tout ce qui se passe sur l’espace public.

Paris sera découpée en micro-quartiers et les policiers municipaux qui y patrouilleront connaîtront vraiment leur quartier et les personnes qui y vivent et qui y travaillent (commerçants, gardiens, etc.).

Ils feront remonter tout ce qu’il s’y passe afin que des suites soient données.

## Le but de l’îlotage:

L’îlotage a pour but de mettre en place une sécurité au quotidien.

Une présence permanente sur le terrain permet d’avoir une bonne connaissance de l’environnement et des habitants.

**Cette proximité favorise la création de liens** entre le policier municipal et les citoyens et également avec l’ensemble de ses partenaires.

## De ce fait, il devient alors possible d’anticiper et de prévenir d’éventuels problèmes.

Les ilotiers sont affectés à un secteur sur lequel ils doivent être clairement vus, identifiés, facilement joignables.

## Le but de l’îlotage:

**Le policier doit identifier les problèmes qui génèrent le sentiment d’insécurité**

## Police municipale:

Le policier de proximité est présent dans la cité, **c’est une police qui anticipe, qui est connue et reconnue de la population sur un territoire donné, elle répond aux attentes de la population pour réaliser sa sécurité au quotidien.**

## Missions:

Aussi, le policier est présent dans son secteur, il **anticipe**, **analyse, prévient**, **communique, dissuade et réprime**

1. : AVOIR UN COMPORTEMENT ADAPTE : LA DEONTOLOGIE

## Principes :

1. : **La politesse policière est beaucoup plus stricte que la politesse ordinaire** parce que:

Porteur de l’uniforme de la Police Municipale, vous n’agissez plus en « personne privée » et votre attitude, votre maintien, vos faits et gestes engagent la réputation de la ville à laquelle vous appartenez.

## : Vous devez être irréprochable

**La tenue:** Le **port de l’uniforme doit entraîner la dignité et la correction de l’attitude**

La tenue doit toujours être réglementaire et propre

## : Le respect des autres

Cette position du policier au sein de la population lui impose des obligations d’attitude et de

comportement, notamment l’indépendance et la dignité de vie sans lesquelles il ne peut obtenir :